

COMMUNE DE CERVENS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michele / CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : SANDRAL Linda, MASSON Thibault, NOEL Ruta,

Absents représentés : Thierry PROFFIT a donné pouvoir à Catherine VUARGNOZ, Sophie KELLER a donné pouvoir à Michèle CALLENDRIER

Secrétaire de séance : VUARGNOZ Catherine

Date de la convocation : 08/10/2024

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

1. Rapport d'activité de Thonon Agglomération.
2. Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2023 de Thonon Agglomération.
3. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2023 de Thonon Agglomération.
4. Rapport sur le prix et la qualité du service prévention et gestion des déchets 2023 de Thonon Agglomération.
5. Révision n°4 des statuts de Thonon Agglomération.
6. Convention avec Museam dans le cadre du réseau Patrimoine et territoires - accord de principe
7. Proposition achat de parcelles boisées : Les Favières
8. Proposition achat de parcelles boisées : Le Crêt Vernay
9. Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 est adopté à l'unanimité

1. Rapport d'activité 2023 de Thonon Agglomération

Délibération N° 2024-35 publiée sur le site de la commune le 21/10/2024

Le Maire présente aux conseillers le rapport d'activité de Thonon Agglomération de l'année 2023 portant sur les thèmes développés suivants :

- 1- *Gouvernance : rassembler autour d'un projet commun*
- 2- *Transition écologique et énergétique : programmer et agir*
- 3- *Accélérer la réduction et la valorisation des déchets*
- 4- *Consolider le grand cycle de l'eau*
- 5- *Protéger durablement nos milieux naturels*
- 6- *Pour un urbanisme de projets maîtrisé*
- 7- *Logement : des solutions pour tous*
- 8- *Mobilité : des moyens nouveaux pour les transports collectifs et alternatifs*

- 9- Développer les activités économiques et touristiques
- 10- Cohésion des territoires et citoyenneté : la proximité au cœur de l'action
- 11- Action sociale et culturelle : l'agglomération au côté des communes
- 12- Une situation financière maîtrisée malgré une conjoncture défavorable
- 13- Ressources humaines : renforcer l'attractivité et fidéliser
- 14- Usages numériques et communication

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité présenté.

20h arrivée de Michèle CALLENDRIER

2. 3 .4. Rapports sur le prix et la Qualité des Services 2023 de Thonon Agglomération : Eau, assainissement, déchets.

Délibérations N° 2024-36, 2024-37, 2024-38 publiées sur le site de la commune le 21/10/2024

Le Maire présente aux conseillers les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) **Eau potable, assainissement et déchets** pour l'exercice 2023 de Thonon Agglomération, conformément au Décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

IL RAPPELLE que ces documents sont produits chaque année pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ces rapports ont été présentés au conseil communautaire de Thonon Agglomération le 24 septembre 2024. Ils sont accessibles à tous sur le site internet de Thonon agglomération.

Le Conseil Municipal prend acte des 3 rapports présentés.

5. Révision n°4 des statuts de Thonon Agglomération

Délibération N° 2024-39 publiée sur le site de la commune le 21/10/2024

Monsieur le Maire présente la délibération du 24 septembre 2024 du Conseil Communautaire de Thonon agglomération portant révision des statuts.

Il explique les principales modifications :

Agriculture locale :

- Construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département.
- Construction, entretien et gestion d'un bâtiment situé sur la commune de Massongy accueillant des espaces de production pérennes de fruits et légumes autour des zones urbaines.

Santé :

- Participation financière à la permanence des soins assurés au sein des Hôpitaux du Léman.
- Concertation, coordination, dialogue, pilotage et contractualisation en faveur d'un accès renforcé aux soins de proximité et au service d'une santé globale, dont contrat local de santé.

Relation avec les communes membres :

- lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre les communes membres de la Communauté d'agglomération ou entre ces communes et ladite Communauté, les communes peuvent confier à titre gratuit à la Communauté d'agglomération, par convention, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la révision n°4 des statuts de Thonon Agglomération.

6. Accord de principe – projet de convention avec Museam dans le cadre du réseau patrimoine et Territoires

Délibération N° 2024-40 publiée sur le site de la commune le 21/10/2024

Le Maire présente au Conseil Municipal le réseau Patrimoines et Territoires ayant pour objectif de rassembler 11 communes autour d'un projet culturel partagé.

Ce réseau géré par l'association Muséam avec l'aide des collectivités et un chargé de projet a pour but de conserver, transmettre et valoriser le patrimoine local à travers différentes actions : inventaire du patrimoine, collecte mémoire et documents, mise en ligne de ressources, accompagnement de projets scolaires, visite du musée de Fessy, rencontres et conférences, sorties patrimoniales, circuits théâtralisés, etc. Pour participer au réseau, il convient de signer une convention avec Muséam.

Un projet de convention précise les modalités de participation financière de la commune à savoir une participation annuelle fixe de 1000 € à laquelle s'ajoute une participation par habitants de 1.14 €.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal est sollicité pour donner son accord de principe concernant cette démarche. Cet accord est donné à l'unanimité.

7. 8. Achats de parcelles boisées – Les Favières et le Crêt Vernay

Délibérations N° 2024-41 N°2024-42 publiées sur le site de la commune le 21/10/2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des courriers transmis par Maître Bérengère BOIS-SAMIER, notaire à Lyon, concernant des ventes de parcelles boisées cadastrées A 1358 et A 1359 pour 38a 14ca au lieu-dit les Favières et B 793 pour 20a 40ca au Crêt Vernay.

Les parcelles étant attenantes à d'autres parcelles communales, il est proposé à la commune d'exercer son droit de préférence pour les acquérir.

Monsieur le Maire explique qu'il est intéressant pour la commune d'acquérir ces parcelles boisées de manière à agrandir le domaine communal. Le coût de l'achat des parcelles est estimé à 235.60 € pour les parcelles des Favières et 425.60 € pour la parcelle du Crêt Vernay.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exercer son droit de préférence et d'acquérir les parcelles ci-dessus référencées.

20h50 Arrivée de Sophie KELLER

8. Questions diverses

- **Festival Littéraire** : La première édition du Festival Littéraire de Cervens a eu lieu le samedi 12 octobre 2024. Cette édition a réuni 12 autrices et plus de 150 visiteurs sur la journée. Cela a été un réel succès et le Maire remercie chaleureusement l'équipe de la bibliothèque pour l'organisation.
- **Succession Mme BUZZI** : Le protocole transactionnel ayant été validé par les deux partis, Le Maire a signé les actes notariés concernant la succession de Mme BUZZI le 9 octobre à Paris.
- **Permis de Construire Groupe Meynet Immo** : le 4 septembre 2024, le préfet de la Haute-Savoie a donné acte du désistement de sa requête sollicitant l'annulation du permis de construire PC 07405323B0012.
- **Projet d'achat de l'ancienne fruitière** : Le Maire et son 1er adjoint ont rencontré les membres de la coopérative laitière des Moises afin de discuter de l'achat de l'ancienne

fruitière au centre du village. La commune propose de racheter la parcelle pour 200 000 € (et prévoit la démolition du bâtiment existant pour 120 000 €). Un retour de la coopérative est attendue mi-novembre concernant cette proposition.

➤ **Projet antenne SFR** : depuis que la déclaration préalable d'implantation a été refusée le 5 mars 2024, nous n'avons eu aucune nouvelles de l'entreprise et pas de nouvelle demande d'implantation.

Fin de la séance : 21h15

Le Maire
Gil THOMAS



La secrétaire de séance
Catherine VUARGNOZ

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Catherine Vuargnoz', written in a cursive style.